

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 07/03/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N°

Séance du 16 Mars 2023

07-2023

**Membres en exercice : 10****Présents : 9****Absents : 1****Représentés : 0****Pour : 9****Contre : 0****Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Trois le Seize Mars à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,  
VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, KROGSDAHL A

**Absent** : NICAISE V.

**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Sécurité Incendie : désignation d'un référent communal**

M. le Maire informe que suite à l'été caniculaire 2022 ou les incendies ont été nombreux en France, notamment dans le département de l'Hérault, un décret a été publié le 29 juillet dernier relatif aux modalités de création et les conditions d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant Incendie et secours.

La loi dispose que cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, protection et lutte contre les incendies ».

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**Désigne M. Benoit GILHET, correspondant communal incendie et secours pour la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT.**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,**  
**SIEGEL R.**




**Le/ La secrétaire de séance,**

